Chevaliers de Colomb conseil 8261-57
554, rue du Centre
Longue-Pointe-de-Mingan (Québec) G0G 1V0
http://conseil8261.ca/
Courriel : chevalier@conseil8261.ca

Formulaire d'inscription

Noël des Enfants 2026
et
Consentement pour la publication de photos et de travaux

Identification de l'enfant (Un seul nom d'enfant sera accepté par formulaire)

Nom : _____ Date de naissance : _____/_____/_____

Adresse : _____ Âge : _____

Ville : _____ Sexe : M F

Téléphone : (_____)_____-_____

Identification des parents/tuteurs

Nom du père : _____ Nom de la mère : _____

Téléphone : (_____)_____-_____ Cellulaire : (_____)_____-_____

Courriel : _____

(Compléter l'adresse seulement si différent de l'enfant)

Adresse : _____ Ville : _____

Consentement pour la publication de photos et de travaux

En inscrivant mon enfant et en signant ce formulaire, j'autorise, par la présente, la diffusion de toute image ou vidéo de mon enfant mineur, en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur le site Web des Chevaliers de Colomb, conseil 8261 de Longue-Pointe-de-Mingan (www.conseil8261.ca), sur la page Facebook des Chevaliers de Colomb, conseil 8261 de Longue-Pointe-de-Mingan et sur d'autres sites officiels, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicité. J'autorise également la diffusion et l'utilisation de tout matériel média créé par mon enfant au nom des Chevaliers de Colomb, conseil 8261, de Longue-Pointe-de-Mingan.

J'ai lu et pris connaissance du présent formulaire et j'en connais et comprends le contenu.

Nom du parent ou du tuteur : _____

Signature du parent ou du tuteur : _____ Date : _____/_____/_2026_

Unis tous les jours pour la famille !

Objectifs et résultats attendus de l'enregistrement des enfants pour les activités des chevaliers de Colomb.

Objectif : Recevoir la liste complète de tous les enfants admissibles à recevoir un cadeau afin d'éviter les omissions.

Résultat : Que tous les enfants mineurs de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan aient un cadeau à leur nom sous l'arbre de Noël et le recevoir directement des mains du Père Noël lors de la journée du Noël des Enfants le **12 décembre 2026**

1. Même si toute la population est invitée et admise, seul les enfants mineurs doivent être enregistrés.
2. Le formulaire d'inscription est le mode d'enregistrement retenu pour recevoir son cadeau du Père Noël. Seuls les enfants mineurs dûment enregistrés pourront recevoir un cadeau.
3. Les enfants de 0-5 ans à la fin du primaire recevront un cadeau matériel. Les enfants du secondaire **présents** recevront un cadeau en argent comptant.
4. Qui peut faire une demande ? Toute personne dont le lieu de résidence est la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan qui est d'âge préscolaire ou d'âge scolaire et qui est inscrit à l'école au primaire ou au secondaire. Un parent ou un tuteur peut faire la demande pour son enfant.
5. Pour être admissible, le lieu de résidence doit être la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan. Il n'y a pas de minimum de temps de résidence, votre adresse de résidence confirme votre statut.
6. Un parent non résident qui désire que son enfant reçoive un cadeau des mains du Père Noël doit contacter un responsable des chevaliers de Colomb.
7. Un seul formulaire par enfant. Ceci a pour effet d'éviter les erreurs et de classer les formulaires par groupe d'âge. Un formulaire égal un cadeau au nom de l'enfant. Le formulaire est obligatoire pour être admis à recevoir un cadeau du Père Noël
8. Une fois l'activité terminée, les parents de ceux qui n'ont pu être présent lors de cette journée ont une semaine pour récupérer leur cadeau. Passé ce délai, tous les cadeaux non réclamés seront retournés.
9. Vous pouvez faire parvenir votre formulaire dûment complété par Messenger à Pierre Kavanagh, par la poste, par courriel à cette adresse : chevalier@conseil8261.ca ou encore, le donner à un responsable des Chevaliers de Colomb.
10. La date limite pour faire parvenir son formulaire est le **15 novembre 2026**.
11. Des formulaires sont aussi disponible au local des chevaliers de Colomb, magasin chez Georges, Quincaillerie Shipek, Caisse populaire, Bureau de poste et sur le site Internet https://conseil8261.ca/activites/activites.html

Mineur = Tous les enfants de moins de 18 ans, garçon ou fille.

Allergies. Durant les activités, des friandises de toutes sortes sont disponibles et des repas peuvent être servis. Si son enfant est allergique, Il est de la responsabilité des parents de décider si son enfant participera ou non à celles-ci. De plus, ils devront s'assurer d'aviser les responsables de l'activité et de fournir tous les médicaments requis si nécessaire.

Dans le doute, les enfants allergiques ne devraient consommer que des aliments approuvés par leurs parents.

Unis tous les jours pour la famille !